

Pour la bonne marche de l'école, la sécurité des élèves et la qualité de l'enseignement, merci de respecter ce règlement.

### **-L'inscription :**

Pièces à fournir :

- Certificat médical autorisant la pratique de la danse
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- 1 photo d'identité avec le nom de l'élève en envoi e-mail à [studio-evidanse@live.fr](mailto:studio-evidanse@live.fr)
- L'adhésion à l'association Graines d'Etoiles (voir feuillet)

### **-Paiement des cours :**

**ATTENTION :** Le mois de septembre doit être réglé au moment de l'inscription. A partir du 1<sup>er</sup> Octobre, l'élève peut choisir un paiement mensuel ou trimestriel.

- Règlement au mois : 3 chèques d'avance, qui seront encaissés au 1<sup>er</sup> de chaque mois

- Règlement au trimestre : 3 chèques d'avance, qui seront encaissés au 1<sup>er</sup> de chaque trimestre

Nous nous réservons le droit de ne pas accepter en cours les élèves non à jour de leur règlement après rappel.

Les tarifs mensuels et trimestriels sont des forfaits, vacances scolaires comprises.

Ces forfaits vous permettent de bénéficier de tarifs dégressifs par rapport au paiement des cours à l'unité.

Aucun remboursement ne sera effectué. Des avoirs ne sont accordés que pour des absences supérieures à un mois et sur présentation d'un certificat médical.

En revanche, un élève ayant manqué un ou plusieurs cours pour cause de maladie ou d'empêchement justifié est encouragé à rattraper ses leçons par des cours de niveau équivalent.

### **- La tenue :**

Jazz, comédie musicale: pantalon de jazz, legging ou shorty, justaucorps ou brassière, chaussons de jazz ou demi-pointes (ballerines). Les cheveux doivent être attachés.

Danse classique : Justaucorps, collants, chaussons demi-pointes ou pointes selon le niveau. Cheveux attachés, nuque dégagée (chignon ou queue haute)

Pas de chewing-gum, de jeans, ni de tenue de ville en cours!

Par souci de sécurité pour les élèves : pas de montres, bracelets ou bijoux volumineux.

### **- Ponctualité et assiduité :**

Toute absence de mineur doit être signalée avant les cours. Les parents doivent s'assurer de la présence de leurs enfants en cours. L'école ne sera pas responsable en cas «d'école buissonnière».

Il est important d'être ponctuel à un cours de danse ou de comédie musicale. Les cours sont construits du début à la fin suivant une progression pédagogique et physique. Un retard peut entraîner un mauvais échauffement et s'avérer dangereux pour les muscles et les tendons.

Le professeur se réserve le droit de ne pas accepter en cours les personnes en retard.

L'assiduité aux cours est nécessaire pour ne pas subir de courbatures, éviter les crampes, améliorer sa condition physique, respecter l'homogénéité du groupe et progresser dans sa discipline. Les professeurs se réservent le droit de ne pas faire participer au spectacle un élève dont l'assiduité laisserait à désirer.

### **- Affaires personnelles :**

Les élèves sont responsables des vêtements et des affaires qu'ils laissent aux vestiaires. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Par mesure de prudence les élèves sont invités à apporter leurs affaires (sac, portables, etc....) dans les salles de cours.

### **Les spectacles :**

Les spectacles ont lieu en fin d'année et parfois en cours d'année pour certaines manifestations.

Il est demandé à ceux qui s'engagent une assiduité totale aux cours précédant la représentation et la présence obligatoire aux répétitions. En cas de difficultés, en faire part au professeur le plus tôt possible, avant l'attribution des rôles et l'élaboration des costumes.

T. de FONTENAY